

POLITIQUE DE PREVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS



En complément de la politique RSE du groupe AXIMUM et de la démarche de prévention des risques aussi bien vis-à-vis de l'environnement, de nos salariés et des différentes parties intéressées et prenantes, nous nous engageons à mettre en œuvre une Politique de Prévention des Accidents des Risques Majeurs sur notre site de Nogent sur Oise.

Ces actions de prévention se concrétisent entre autre par notre triple certification ISO14001, OSHAS 18001 et ISO 9001.

Ainsi en complément des objectifs fixés par nos différentes politiques groupe, nous nous engageons à :

- Mettre en œuvre les applications de notre arrêté préfectoral d'autorisation
- Identifier et évaluer les risques d'accident majeurs dont la pollution accidentelle
- Mettre en œuvre toute les actions nécessaires pour éviter l'arrivée d'accidents majeurs et protéger la santé de nos salariés, des tiers et de la population locale
- Former nos salariés à la maitrise des situations d'urgence identifiées
- Assurer la préservation de l'outil industriel et de la qualité de l'environnement
- Contrôler régulièrement le fonctionnement des procédures et dispositifs de sécurité
- Analyser les accidents (même mineurs) afin de mettre en place les actions préventives et correctives adéquates
- Prendre en compte l'aspect environnement et sécurité lors de la réalisation d'aménagements sur le site
- Communiquer en toute transparence sur tous ces éléments auprès des parties prenantes locales concernées (riverains, communes administration...)

Enfin, nous nous engageons à procéder le cas échéant aux ajustements nécessaires de cette politique suite aux différents retours d'expérience et évolution du site.

Benoît CASTEX
Directeur Pôle produits pour la sécurité

Nogent sur Oise, le 10/07/2017